

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 28 MARS 2017**

Date de convocation : le 23 mars 2017

Conseillers en exercice : 16
Présents : 14
Absent(s) excusé(es) : 2
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Majorité absolue : 8

L'an deux mille dix-sept, le mardi 28 mars, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Géraldine BRICIER, Damien GUERET, Claudius BROCHARD, Laurent AILLERIE Valérie DUROY, Agnès PLANCHARD, Carine MEZIERE.

Absents/Excusés : Ellen BARBEDETTE-RAVE (pouvoir à Myriam COUSIN-MANCEAU)
Maud VINCHON-FAUCHER

Secrétaire de séance : Agnès PLANCHARD

Ordre du jour :

1. Laval Agglomération : Rapport d'activités SPANC 2016 – Proposition de groupement de commandes (fournitures scolaires et équipements scolaires) – Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) dans le cadre du PLUi
2. Remplacement d'un élu : Commissions communales et CCAS
3. Vote des taux d'imposition 2017
4. Demande de participation du SIVOM Le Pertre/St Cyr en Gravelais : école des 2 provinces du Pertre
5. Personnel Communal : Mise en place d'un régime indemnitaire pour les élections
6. Elections : Tableau des permanences du 23 avril et du 7 mai 2017
7. Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner : « Le Champ du Friche » - rue JB Robin – rue des Troènes
8. Point Informations : Enfance / Jeunesse – Travaux
9. Commémoration du 15/04 avec Mayenne WW2
10. Programmation des animations culturelles
11. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 28 février 2017.

Une modification est apportée au point n° 4 « AFFAIRES SCOLAIRES : Ecole Suzanne Sens – nouvelle organisation de la semaine scolaire : la phrase « il est précisé avant tout que c'est une volonté de l'école et non des familles » est remplacée par « 59 familles ont répondu favorablement et 4 se sont prononcées contre lors de la consultation auprès des parents ».

Le rapport de la Ville de Laval concernant les activités du SPANC au titre de l'exercice 2016 sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

N°019/2017 - OBJET : Proposition de groupements de commandes

Madame le Maire énumère les propositions de groupement de commandes de Laval Agglomération pour la rentrée de septembre 2017, qui sont les suivants :

- Fournitures scolaires pour les écoles, multi-accueils et accueils de loisirs : ce marché comporte les fournitures pédagogiques et scolaires (1^{er} lot) ainsi que la fourniture des manuels scolaires (2^{ème} lot)
- Fournitures de mobiliers scolaires (1^{er} lot) et de matériels récréatifs (2^{ème} lot) pour les structures liées à l'enfance et l'éducation (multi-accueils et écoles)

Ces 2 marchés seraient passés sous forme de marchés à bons de commande avec un bordereau de prix unitaires (pour les principaux articles où le prestataire appliquera un tarif intéressant - pour les autres articles : remise commerciale)

- Fournitures de livres non scolaires et d'enregistrement sonores et de documents multimédia composé de 3 lots : livres adultes (1^{er} lot) – livres jeunesse (2^{ème} lot) – enregistrements CD DVD (3^{ème} lot)

Ce sera un marché à bons de commande avec un taux de rabais qui sera appliqué sur le prix public et sur les prix éditeurs, il n'y aura donc aucun bordereau de prix unitaires

Chacun des lots sera conclu avec 4 titulaires en vue de permettre un choix de livres et de fournir les livres et enregistrements en fonction.

Ces marchés seront opérationnels pour la rentrée de 2017.

Les cahiers des charges sont actuellement en cours d'élaboration par les services municipaux de la ville de Laval.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

* d'**ADHERER** à ce nouveau groupement de commandes pour les 3 marchés concernés

* de **NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Président de Laval Agglomération

Au vote du Conseil Municipal :

Pour 13

Abstention 2

Contre 0

La commune d'Ahuillé souhaite adhérer aux 3 groupements de commandes proposés.

OBJET : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) dans le cadre du PLUi

Madame le Maire informe que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) prévoit un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Les orientations seront présentées au conseil communautaire du 27 mars pour débat, sans vote.

Un dossier de présentation du PADD sera transmis par mail au conseil municipal et des représentants de Laval Agglomération viendront présenter le P.A.D.D. au prochain conseil municipal du 27 avril 2017.

Pour rappel, le débat sur les orientations du PADD du PLUi n'est pas soumis au vote du Conseil Municipal, néanmoins le Conseil municipal devra prendre acte qu'un débat a bien eu lieu.

2- REMPLACEMENT D'UN ELU : Commissions communales et CCAS

N°020/2017

Suite à la démission de Mr Sébastien DESTAIS, il y a lieu de procéder à un vote afin de le remplacer dans les commissions suivantes :

- **CCAS :**

Madame le maire notifie au conseil municipal qu'il y a lieu de respecter le principe de parité lors de l'élection d'un nouveau membre par le conseil municipal.

Vu la démission de Monsieur Sébastien DESTAIS de son mandat de conseiller municipal en date du 25 février 2017

Vu que Monsieur Sébastien DESTAIS était membre du Conseil d'Administration du CCAS ; il convient donc d'élire un nouveau membre dudit conseil d'administration ;

Vu que Monsieur Damien GUERET, Conseiller Municipal, a fait acte de candidature pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

Il est procédé à l'élection, à bulletins secrets, d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur Damien GUERET ayant obtenu 15 suffrages, soit la majorité absolue.

Monsieur Damien GUERET est proclamé membre du Conseil d'Administration du CCAS.

- **Commissions communales :**

- Commission Appel d'Offres à caractère permanent
Valérie DUROY : membre titulaire – Nadège CHESNEAU : membre suppléante
- Commission Gestion/Finances
Pas de remplacement
- Commission Voirie/Environnement
Pas de remplacement

- **Délégations :**

- Comité Jumelage
Pas de remplacement
- Référent Militaire, remplacé par Olivier RICOU depuis 2014

3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

N°021/2017

Chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le Maire présente les taux de la commune d'Ahuillé et des communes environnantes :

	<i>Taxe Habitation</i>	<i>Taxe sur le Foncier Bâti</i>	<i>Taxe sur le Foncier Non Bâti</i>
Strate 2015	12 %	15.69 %	45.28 %
Ahuillé 2016	19.37 %	22.68 %	37.86 %
Montigné 2016	16.24 %	20.70 %	36.18 %
Nuillé 2016	17.10 %	21.96 %	43.88 %

Entrammes 2016	16.62 %	18.84 %	39.43 %
St Berthevin 2017	15.00 %	22.80 %	38.98 %

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 523 000 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale ;

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016, les taux 2016 seront donc reconduits à l'identique sur 2017 à savoir :

<i>Taxe Habitation</i>	19.37 %
<i>Taxe sur le Foncier Bâti</i>	22.68 %
<i>Taxe sur le Foncier Non Bâti</i>	37.86 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,004 %.

Au vote du Conseil Municipal :

Pour 15 Abstention 0 Contre 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

* de **VOTER** les taux d'imposition 2017 comme présenté ci-dessus :

<i>Taxe Habitation</i>	19.37 %
<i>Taxe sur le Foncier Bâti</i>	22.68 %
<i>Taxe sur le Foncier Non Bâti</i>	37.86 %

* de **NOTIFIER** cette décision auprès de la Préfecture de la Mayenne

* d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents.

4- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DU SIVOM LE PERTRE/ST CYR EN GRAVELAIS

N°022/2017

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 28 février 2017 émanant du SIVOM Le Pertre / St Cyr en Gravelais sollicitant l'accord de la commune d'Ahuillé pour une participation financière à hauteur de 366,21 €.

Cette demande de participation financière concerne un enfant domicilié sur la commune, il est scolarisé à l'école publique intercommunale des 2 provinces du Pertre en classe de CE2.

Madame le Maire fait un point réglementaire sur les 2 éléments suivants :

La commune de résidence est-elle tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsqu'ils sont inscrits dans une autre commune ?

Oui, à condition que cette inscription soit justifiée par des motifs tirés de contraintes résultant :

- d'obligations professionnelles des parents résidant dans une commune n'assurant pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;
- de l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école publique de la même commune ;
- de raisons médicales.

La scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence peut-elle, à un moment ou à un autre, être remise en cause ?

Non, cette scolarisation ne peut être remise en cause ni par la commune d'accueil, ni par la commune de résidence, avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de l'enfant commencée ou poursuivie durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil.

Madame le Maire rappelle que la commune possède tous les équipements nécessaires en vue d'assurer les missions périscolaires (accueil du matin et du soir, mise en place des TAP, accueil sur le temps du midi...) la restauration et la scolarité pour tous les enfants de la commune.

Compte tenu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix CONTRE et 0 voix POUR,

REFUSE la prise en charge des frais de scolarité d'un élève en classe de CE2, scolarisé à l'école publique intercommunale des 2 provinces du Pertre.

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente décision au Président du SIVOM Le Pertre / St Cyr en Gravelais.

5- PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES ELECTIONS

N°023/2017

Madame le Maire explique que durant les périodes électorales certains agents territoriaux peuvent accomplir des travaux supplémentaires, occasionnés par l'organisation du scrutin et la tenue de bureaux de vote.

Ces travaux peuvent être compensés de 3 manières:

- 1- **L'agent récupère le temps de travail effectué** : majoration du temps de 2/3
- 2- **Octroi d'indemnités horaires (IHTS)** : taux horaire majoré de 2/3

Dans le respect du décret du 14 janvier 2002 pour les agents qui ouvrent droits aux heures supplémentaires.

Les périodes électorales sont considérées comme des circonstances exceptionnelles justifiant le dépassement du contingent mensuel de 25h supplémentaires et de plus, un dimanche

- 3- **Octroi de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections : pour les agents de catégorie A ou B dont l'indice brut est supérieur à 380**

La commune d'Ahuillé n'est pas concernée par le 3ème cas.

Certains agents du service administratif seraient donc concernés.

Pour les élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes, et les consultations par voie de référendum, Madame le Maire propose que les agents concernés puissent :

- * récupérer le temps de travail effectué avec une majoration du temps de 2/3
- * octroyer une indemnité d'horaires (IHTS) au taux horaire majoré de 2/3

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** les modalités de Madame le Maire qui sont les suivantes :

Les agents concernés par les travaux supplémentaires, occasionnés lors des opérations de vote :

- * récupèrent le temps de travail effectué avec une majoration du temps de 2/3

OU

* sont indemnisés au taux horaire majoré de 2/3 par le biais de l'Indemnité d'Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents.

6- ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Élections présidentielles :

- 1er tour : **dimanche 23 avril**
- second tour : **dimanche 7 mai**

Les bureaux de vote seront composés comme suit :

Mairie

BUREAU VOTE 1	Titulaires	Suppléants
Président	Christelle REILLON	Olivier RICOU
Asseseurs	Sylvie LANDELLE	Agnès PLANCHARD
	Claudius BROCHARD	Valérie DUROY
Secrétaire	Laurent AILLERIE	Carine MEZIERE

Salle Lemonnier-Dubourg

BUREAU VOTE 2	Titulaires	Suppléants
Président	Nadège CHESNEAU	Roger BOILEAU
Asseseurs	Maurice AUBRY	Ellen RAVE-BARBEDETTE
	Géraldine BRICIER	Maud VINCHON
Secrétaire	Myriam MANCEAU-COUSIN	Damien GUERET

7- URBANISME

Déclaration d'Intention d'Aliéner : « Le Champ du Friche » - rue JB Robin – rue des Troènes
Madame le Maire fait part des décisions de renonciation au droit de préemption réalisée dans le cadre de sa délégation et demande au conseil de participer à la décision concernant les parcelles « Le Champ du Friche » - rue JB Robin – rue des Troènes.

Le conseil, approuve la proposition de Madame le Maire de renoncer au droit de préemption. La décision sera portée à la connaissance des pétitionnaires.

Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	Date	Nom des vendeurs
C398	1a26ca	8 rue JB ROBIN	Renonciation	05/01/2017	Consorts Planchenault
C400	2a 45ca	2 rue JB ROBIN	Renonciation	05/01/2017	Consorts Planchenault
C1956	7a 08ca	Le Champ du Friche	Renonciation	20/01/2017	Mr et Mme Salmon
C1957	6a 40ca	Le Champ du Friche	Renonciation	20/01/2017	Mr et Mme Salmon

C1958	7a 74ca	Le Champ du Friche	Renonciation	20/01/2017	Mr et Mme Salmon
C1959	1a 41ca	Le Champ du Friche	Renonciation	01/03/2017	Mr et Mme Salmon
C1962, C387	2a 26ca	5 rue JB ROBIN	Renonciation	06/03/2017	Mr Guy Chohin
C1789 – C1790 – C1793	4a	Rue des Troènes	Renonciation	28/03/2017	Mme Léone MORDRELLE

8- POINTS D'INFORMATION

• Enfance / Jeunesse :

- Recrutement animateurs saisonniers au nombre de 5
- Vacances d'avril : Activités intercommunales réalisées avec Nuillé (refuge de l'arche) et Montigné (accrobranches)
- Chantiers argent poche
- Permis piétons réalisé pendant les TAP et remise officielle avec la gendarmerie
- Commission enfance/jeunesse jeudi 30/03
- Projet Nutrissimo et conférence-débat le 2 mai à 20h30

• Travaux :

- Fin des travaux de rénovation des sanitaires Salle des Lavandières
- Travaux d'accessibilité en cours, l'amélioration de la circulation dans l'église fera l'objet d'un test avec Pascal MOIGNY, représentant de l'APF et membre du CCAS
- Eau/assainissement : fin des travaux de modification d'une canalisation d'eau usée sur la RD 545
- Sécurité routière : une subvention sera sollicitée au titre des amendes de police

- **Compétence Eau / Assainissement** : Compte-rendu réunion du 21 mars 2017 avec Laval Agglomération suite au transfert de compétences eau/assainissement

Modification des décisions possibles :

- échelonnement possible du transfert des résultats jusqu'en 2020 (sous réserve décision du conseil d'exploitation et de la CLECT)
- Prévoir délibération modificative pour l'encaissement au Budget Principal et Reversement de l'excédent

Préconisation : Connaître les travaux à court et moyen terme

Refaire les canalisations « amiante » en eau potable du lotissement au-dessus du terrain des sports – présence de micro-fuites et éventuellement écrasement de réseau - Estimation coût 85 000 €

Réunion du Conseil d'exploitation mercredi 29/03/2017 et de la CLECT le 6/04/2017

9- COMMEMORATION DU 15/04/2017 AVEC MAYENNE WW2

Programme de la manifestation :

Samedi 15 avril :

- 16h30 – Arrivée du convoi de Landéan et installation du campement avec 13 véhicules
- 17h00 – Commémoration devant le monument aux morts, hommage au soldat américain R.H Crookshanks et rappel historique

18h00 – Visite du campement et exposition 2^{ème} guerre mondiale – Parking de la Salle des Lavandières

Dimanche 16 avril :

9h00 – Départ du convoi vers Montourtier

Mayenne WW2 convient les élus et l'Amicale des Anciens Combattants à participer à la commémoration.

10- PROGRAMMATION DES ANIMATIONS CULTURELLES

- **11 juin à 17h00** : 1 concert 1 dimanche à la campagne
Château de la Roche
- **6 juillet à 19h30** : Les estivales
Parvis de la Mairie
- **17 septembre à 10h00** : Journée du patrimoine
Château de la Roche
Randonnée organisée par l'Alerte Randonnée Pédestre

Appel aux volontaires pour la logistique des évènements

11- QUESTIONS DIVERSES

- **DETR 2017** : Réhabilitation du bar-restaurant

Accord du Préfet pour une subvention de 92 251,20 € soit 30% d'une dépense totale éligible retenue pour 307 504 € HT, non compris l'acquisition foncière de 92300€ et provision pour aléas de travaux

- **Subvention TEP CV :**

La subvention pour l'opération « économie d'énergie » sur l'éclairage public est inscrite pour la somme de 17 566 €.

* Engagement des travaux avant le 31 décembre 2017 (délibération, ordre de service... définissent un engagement)

* Réalisation des travaux avant mars 2020.

- **Laval Agglomération:**

* Délégation de Compétences des Aides à la Pierre (DCAP) et le programme de l'Habitat (PLH) s'achèvent au 31 décembre 2017

* Reconduction des dispositifs pour la période 2018-2023, Evaluation des dispositifs 2011/2017 par cabinet d'études en cours, définition des orientations et proposer une nouvelle feuille de route...

* **Rencontre le 13 avril prochain à 16h30** avec les cabinets d'Etudes (Ingrid Meunier « NOVASCOPIA » et Gaëlle KERANGUEVEN « CESUR ») et les communes de Nuillé et Montigné le Brillant

- **Laval Agglomération :**

Transfert de la compétence artistique : décision du Conseil communautaire du 27/03/2017

Vote des communes en avril 2017

Décision du Préfet

Vote définitif du conseil communautaire et vote des tarifs pour la rentrée septembre 2017

- **Fusion CA Laval/CCPL Loiron**

Ateliers en cours : aménagement, culture....

Etude financière le 3 avril

Restitution des études juin 2017 puis décision du Préfet
Fusion prévue au 01/01/2019

- **Lotissement « L'orée des champs »** : 4 parcelles réservées + 2 options

- **Comité de jumelage :**

* Subvention modifiée à la demande du comité pour 1400 € et avance remboursable de 3400 € (aide de l'OFAJ attendue)

* Location de la salle des lavandières et location vaisselle le samedi 2 septembre (soirée familiale avant le départ) : tarif habituel ou gratuité ?

S'il s'agit d'une soirée payante, le tarif habituel de location sera appliqué. A confirmer auprès du comité de jumelage

- **Aménagement de la Bibliothèque et du centre de documentation (BCD) de l'Ecole Suzanne Sens :**

Rencontre avec la directrice prévue le 4 avril. Projet d'aménagement avec le jeune stagiaire et les jeunes (chantiers argent de poche) les 10 et 11 avril

- Réunion prévue avec **Force Ouvrière** le 31 mars 2017 :

Bilan de la réunion avec les agents de décembre 2016

- **Réunion trimestrielle des responsables des services/élus** le 4 avril à 18h00
Objectif : améliorer la communication interne et renforcer la cohésion d'équipe

- **Mise à jour du plan cadastral** sur la commune d'Ahuillé entre le 23 mars et le 6 avril prochain.

Intervention de M. MULLER Denis, géomètre cadastre de la direction générale des finances publiques.

- **Fermeture de la mairie :**

- Le samedi 27 mai (ascension)
- les samedis 5, 12 et 19 août

- Désenclavement numérique avec l'application Gig@lis – courrier de la Région des Pays de la Loire

AGENDA :

- 30 mars à 13h30 – Commission des impôts
- 31 mars à 20h30 – Téléthon (bilan)
- 01 avril à 17h00 – Prix Bull'gomme 53 aux Ondines à Changé
- 5 avril à 20h30 – Conseil d'administration Comité de jumelage
- 6 avril à 14h00 – Réunion Vicoin Zone humide
- 8 avril à 10h00 – Les élus dans vos quartiers
- 11 avril à 14h00 – Réunion diagnostic agricole PLUI
- Agenda culturel : voir marque-pages

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°018/2017 – Rapport d’activités SPANC 2016

Délibération n°019/2017 – Proposition de groupement de commandes Laval Agglomération :

Fournitures scolaires pour les écoles, multi-accueils et accueils de loisirs

Fournitures de mobiliers scolaires (1^{er} lot) et de matériels récréatifs (2^{ème} lot) pour les structures liées à l’enfance et l’éducation (multi-accueils et écoles)

Fournitures de livres non scolaires et d’enregistrement sonores et de documents multimédia composé de 3 lots : livres adultes (1^{er} lot) – livres jeunesse (2^{ème} lot) – enregistrements CD DVD (3^{ème} lot)

Délibération n°020/2017 - Remplacement d’un élu : Commissions communales et CCAS

Délibération n°021/2017 - Vote des taux d’imposition 2017

Délibération n°022/2017 – Demande de participation financière au SIVOM Le Pertre / St Cyr en Gravelais

Délibération n°023/2017 – PERSONNEL COMMUNAL : Mise en place d’un régime indemnitaire pour les élections

Séance du 28 mars 2017

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	Excusée - pouvoir
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON- FAUCHER	Excusée
Damien	GUERET	

**Délibérations prises de
n°018 à 023/2017**

--	--	--